



DELIBERATION n° 2016 – 1

Projet de convention d'application de la Charte
avec la commune de Peisey-Nancroix

Le Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 18 février 2016 à 15h30 à Chambéry, sous la présidence de Monsieur Laurent TRESALLET, Président du Conseil d'administration, le quorum n'étant plus exigé aux termes de l'article R.331-28 du code de l'environnement ;

Après en avoir délibéré,

Valide le projet de convention.

Autorise le cas échéant le directeur à signer ladite convention.

Le directeur de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargé de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise.

Adopté à Chambéry, le 18 février 2016

Le Président du Conseil d'administration,

Le deuxième Vice-Président

Laurent TRESALLET

Roulier Christophe